



Il faut dire les choses en toute simplicité.

Au cours du dernier Comité Central d'Entreprise, un projet concernant un système de géo-localisation a été soumis à l'avis des membres de cette institution.

Le but avoué, est de réduire les consommations de carburant de façon significative. Les véhicules seront prochainement équipés d'un appareil composé de trois témoins lumineux indiquant les éventuelles anomalies de conduite. Dans un même temps, dans les bureaux du Responsable Distribution un état résumera l'attitude de l'Agent de Service. Bien entendu, le conducteur sera localisé en lieu et en heure de façon précise tout au long de sa journée. Son attitude au volant sera qualifiée **d'acceptable, modéré** ou **Agressive** et des points de pénalités seront attribués.

Avec l'arrivée programmée de cette nouvelle technologie, c'est une nouvelle aire qui s'ouvre pour nos conditions de travail et sur notre comportement de professionnel du volant.

Initial Cgt a réuni les Agents de Services de DIJON/LONGVIC afin de recueillir le ressenti des salariés concernés. Très vite le mot flicage s'est invité à la conversation et un rejet quasi unanime s'est exprimé. Puis nous avons réfléchi sur ce que pouvait nous apporter ce type de matériel. En fait, puisque nous sommes l'usine pilote sur ce projet, à nous d'en tirer un maximum de profit et de démontrer qu'il nous sera d'une utilité considérable.

Il ne faut pas tourner autour du pot et appeler les choses par leur nom.

C'est l'organisation et la gestion de l'activité des AS qui intéressent notre Direction. Alors jouons le jeu. Devenons irréprochables au volant. Une limitation à 90, 50 ou 30Km/h indique la vitesse maximum. Notre prudence doit placer l'aiguille de notre compteur de deçà de cette limite.

Le code de la route prévoit des temps de pauses. Il est venu à nos oreilles que ce temps était souvent consacré à livrer chez nos clients (distribution en armoire). Alors STOP **pendant les pauses, on se repose.**

Un accord d'entreprise prévoit 20 minutes payées après 6 heures de travail. **Les AS doivent en bénéficier.**

L'arrivée prochaine des PDA va également révolutionner nos habitudes. OK, on prend et on consacre le temps nécessaire à la bonne utilisation de ce matériel.

Nous ne pouvons passer à côté de cela, alors approprions-nous cet outil de contrôle pour faire valoir nos droits. Notre accord RTT fixe le contingent d'heures supplémentaires à 130h/an. Les Agents de service en effectuent 2 par semaine, cela porte déjà le compteur à 104 heures. Le droit au repos compensateur commence après la 42^{ème} heure hebdo, et prévoit 50% du temps en repos. A l'année il reste donc 26 heures possibles sans bénéficier de l'accord. Après, une heure supplémentaire c'est une heure de repos compensateur et elles seront toutes payées et majorées. Plusieurs événements peuvent être à l'origine du dépassement du temps de travail. La neige, les aléas de la route (accident bouchons...), les réclamations clients, les réunions de service, les éventuels retards de préparation ou les pannes.

Lorsque le Groupe Général de Chauffe a racheté BTB, nous avions à Dijon fait équiper tous les 3T5 de chronotachygraphes pour l'organisation des tournées. Malencontreusement, le logiciel a bizarrement buggé lorsque nos nouveaux patrons en ont mesuré les risques.

Messieurs et Agents de Service. JOUEZ LE JEU. Tout excès de vitesse ou prises de risques sur la route desserviront vos intérêts. Le temps est venu de mettre un peu de sérénité dans nos journées de travail. Les nouvelles technologies vont enfin nous être utiles.

NE COUREZ PLUS, VOUS ÊTES FILMÉS.

